cause — de maintenir, comme l'affiche apposée il y a deux ans à l'intérieur de l'usine, que « né le *6 juillet 1879*, le malheureux A. Liénesson avait quatorze ans lorsqu'en juillet 1893 il est entré dans les ateliers ».

» Et cette omission suffit pour que tout le monde sache à qui, de lui ou de moi, appliquer le gros mot de « mensonge » qu'il a imprudemment laissé traîner dans sa lettre.

» Agréez mes salutations.

» JULES GUESDE,
» *député du Nord* ».

Les services municipaux et les socialistes. — Une feuille socialiste locale revient dans son numéro de samedi sur l'*épuration* des services municipaux. Ce ne sont plus seulement les employés de la mairie que vise cette fois l'auteur de l'article, mais tout le personnel de la voirie, de l'octroi, et de la police même. Il demande à l'*administration de ne choisir pour employés que des hommes animés de l'esprit socialiste* ».

Une œuvre nouvelle de M. A. Mischkin, artiste russe. — L'excellent portraitiste russe, M. A. Mischkin, dont nous avons souvent eu l'occasion de parler, expose actuellement, dans son coquet atelier de la rue d'Inkermann, une nouvelle œuvre qui lui fera le plus grand honneur.

C'est un portrait au crayon de M V. Despatures, président du Cercle Militaire.

M. V. Despatures est représenté en grand uniforme de commandant. La pose est superbe. M. Despatures est debout, la main gauche appuyée sur la poignée de son épée, la main droite pendant le long du corps.

Le travail est d'une finesse extraordinaire. Les yeux et la moustache ont surtout été dessinés avec minutie. La ressemblance est frappante : on dirait que le portrait va parler.

L'artiste nous a montré la photographie dont il s'est servi : celle-ci, qui est cependant une grande carte-album, ne dit presque rien à côté du portrait, tant M. Mischkin a su mettre de vie et d'expression dans son œuvre.

Nous pouvons affirmer que ce portrait aura un grand succès.

Réunion de la Société d'Emulation. — La Société d'Emulation de Roubaix se réunira lundi, 22 juin, à cinq heures et demie du soir; voici l'ordre du jour :

1° Du droit de propriété, par M. l'abbé Bataille ; 2° Monographie du Retable de l'église Saint-Martin de Roubaix, par M. l'abbé Th. Leuridan ; 3° Communications diverses.

Une conférence scientifique et sociale. — Une conférence scientifique et sociale, organisée par les cercles d'études, aura lieu, le mardi 23 juin, à huit heures très précises du soir, 22 rue de la Paix. En voici le programme :

Première partie. — L'éclairage. Bougie, pétrole, gaz et électricité.

Seconde partie. — Minimum de salaire. Historique. Exposé des raisons pour et contre. Le minimum des salaires dans les adjudications publiques.

Les cartes d'invitation seront exigées au contrôle à l'entrée.

L' « Ancienne » au concours de Soissons. — La société de gymnastique *L'Ancienne* est partie samedi après-midi pour le concours de Soissons. Nous souhaitons bonne chance à cette société.

Les funérailles du soldat Planckaert. — Samedi matin, à huit heures et demie, a été chanté en l'église du Sacré-Cœur le service solennel pour E. A. Planckaert, soldat au 145e de ligne, décédé à l'hôpital militaire de Bordeaux, le 17 juin, dans sa vingt-unième année.

Dans l'assistance, très nombreuse, nous avons remarqué M. Dervaux, sous-inspecteur de la police, et M. Huyghe, inspecteur de la Sûreté, ainsi qu'une délégation d'agents.

La convocation des diverses classes appelées pour les manœuvres d'automne de cette année a été annoncée, en dernière heure, par le *Journal de Roubaix*, dans son numéro de mardi dernier.

Les droits sur les poids et mesures. — Le public est averti que les droits sur les poids et mesures sont en recouvrement à partir d'aujourd'hui 21 juin. Il ne sera pas envoyé d'avertissement. Les contribuables qui se croiraient surtaxés ont trois mois pour réclamer le dégrèvement.

Pèlerinage d'hommes à Reims. — A l'occasion du quatorzième centenaire du Baptême de Clovis, un grand pèlerinage d'hommes à Reims, sous la présidence de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, est organisé pour le lundi de la fête des fabricants.

Plusieurs trains spéciaux partiront de Roubaix le lundi matin à cinq heures et arriveront à Reims vers neuf heures. Voici le programme de la journée :

A dix heures, *messe solennelle* à la basilique Saint-Remi. Sa Grandeur Mgr Sonnois y assistera. A l'issue de la messe, procession avec les reliques du saint évêque.

A 3 heures, à l'église métropolitaine de Reims, grande cérémonie pour tout le pèlerinage du Nord.

Vers 7 heures, départ de Reims, arrivée à Roubaix vers 10 heures 1/2.

Les conditions du pèlerinage sont les suivantes : de Roubaix à Reims, aller et retour : 20 fr. en 2e classe, 15 fr. en 3e classe.

Dîner à 11 heures 1/2 et souper à 5 heures 1/2 à Reims.

Les inscriptions seront reçues chez : MM. Declerck, vicaire à Saint-Martin ; Chavatte, vicaire à Notre-Dame; Hostelaert, vicaire à Sainte-Elisabeth; Gardy, vicaire à Saint-Sepulcre ; Debrunille, vicaire au Sacré-Cœur ; Lhermite, vicaire à Saint-Joseph; Lesage, vicaire à Saint-Jean-Baptiste ; Becquet, vicaire à Saint-Rédempteur ; chez M. François Dillies, 40, rue des Longues-Haies; M. le doyen de Wattrelos ; MM. Declercq, curé de Saint-Pierre à Croix, et Pottier, vicaire à Saint-Martin à Croix.

Une réunion privée des ouvriers charpentiers-menuisiers. — Une réunion privée d'ouvriers menuisiers-charpentiers aura lieu, lundi soir, à six heures, au siège du syndicat, chez M. Duhamel, rue des Arts, sous la présidence de M. Moret, conseiller municipal. MM. Ghesquière et Dupied, adjoints au maire de Lille, traiteront de l'utilité de la fusion des syndicats de Roubaix, Tourcoing, Lille et des environs en vue de faire majorer les prix de séries pour obtenir un prix minimum de 0,50 c. à l'heure.

Samedi, dans la journée, la commission du syndicat a fait distribuer aux ouvriers charpentiers-menuisiers un appel conçu en termes véhéments et qui explique le but de la réunion de lundi.

Les grèves. — Dans l'après-midi de samedi, l'affiche suivante a été placardée à la porte de la Mairie :

« En exécution de l'article 12 de la loi du 27 décembre 1892, le Maire de Roubaix a l'honneur d'informer les intéressés que MM. Ernoult-Bayart et Cie n'ont pas répondu à la convocation que M. le Juge de Paix des cantons de Roubaix-Est et Ouest leur a adressée au sujet de la demande de conciliation formulée par les anciens grévistes de leur établissement.

» Fait à Roubaix, le 20 juin 1896.

» Le Maire, H. CARRETTE. »

— Trente-quatre tisserands grévistes de chez MM. Louis Watine et fils, fabricants, Grande-Rue, ont repris le travail samedi matin. Il ne reste actuellement que cinquante-huit ouvriers en grève.

— Les neuf hommes de peine de la filature de M. Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin, ont repris le travail samedi matin. Ils ont obtenu l'augmentation de 25 centimes demandée, mais les primes qui leur étaient allouées ont été supprimées.

— Samedi matin, quarante mouleurs de la fonderie de MM. Deroubaix et Dutilleul, rue de l'Ommelet, ont demandé à leurs patrons quelques modifications au règlement de la caisse de secours et le paiement toutes les semaines au lieu de toutes les quinzaines. N'ayant pas obtenu satisfaction, les ouvriers ont quitté l'établissement sans incident.

Les ruptures des tuyaux d'eau potable. — Dans la soirée de vendredi, pendant qu'une équipe d'ouvriers était occupée à réparer l'accident survenu Grande-Rue aux tuyaux des eaux potables, deux nouvelles ruptures se sont produites : l'une rue Pauvrée, l'autre rue de Cassel.

Une descente du parquet. — Le *Journal de Roubaix* a annoncé il y a deux mois, que deux journaliers, Joseph Armandy, âgé de 22 ans et J.-B. Carrette, âgé de 38 ans, sans domicile fixe, avaient été arrêtés quelques jours après le vol audacieux commis dans la nuit du 4 au 5 avril dernier, chez M. Masuret, rue Lacordaire.

Les deux inculpés détenus à la maison d'arrêt de Lille ont été amenés à Roubaix samedi après-midi à 2 heures, escortés de deux gendarmes. M. Deblock, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Montaigne, les avait précédés. M. Broigne, commissaire de police chargé de l'enquête, attendait, rue Lacordaire, le magistrat et les deux prisonniers. M. le Juge d'instruction a pris le plan des lieux et a interrogé les coupables qui ont reconnu les faits qui leur sont reprochés.

M. Deblock et son greffier ont repris le car à vapeur de six heures pour Lille.

Une mort subite dans les bureaux de la Mairie. — Samedi, vers midi, un ouvrier carrossier, Pierre Bataille, âgé de 67 ans, demeurant à l'estaminet Créteur, rue de la Redoute, se présentait au bureau des renseignements à la mairie, pour obtenir une pièce le concernant. Il avait à peine fini de parler qu'il recula de quelques pas et tomba lourdement sur le parquet. Les employés s'empressèrent de le relever, mais il ne donnait plus signe de vie.

M. le docteur Derville, mandé en toute hâte, ne put que constater la mort qu'il attribue à une rupture d'anévrisme.

Le défunt, qui travaillait depuis de longues années chez M. Holtvoet, carrossier, a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue de la Rondelle. — Une jeune fille de quatorze ans, Gabrielle Geenens, a eu le pied droit légèrement blessé par la chute d'un poids chez ses patrons, MM. Wallaeys et Nys, imprimeurs rue de la Rondelle.

Après les premiers soins, la blessée a été reconduite à son domicile, cour de l'Hôtel des Pompiers.

A propos d'une altercation. — M. A. Dupire, gaziar, nous prie de dire qu'il n'était pas en état d'ébriété lors de l'altercation qu'il a eue place de la Liberté avec un marchand, et qu'il n'a été accompagné au poste par un agent que pour fournir des explications sur ce qui s'était passé. Il n'a pas été donné suite à l'affaire.

Avant d'acheter votre « **LINOLÉUM** », voyez les dessins et prix de la Maison du Tapis, E. Dujardin et Cie, 7, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix. Choix : 200 pièces.

Les autorisations de bâtir. — Sont autorisés à construire : MM. Flamencourt, trois maisons, rue de Babylone ; F. Roussel, une maison, boulevard de Paris ; A. Dupriez, quatre maisons, boulevard de Belfort ; L. Deforest, neuf maisons, rue du Coq-Français ; H. Toulemonde, deux maisons, rue du Fresnoy ; O. Fièvet, une maison, boulevard de Fourmies ; Mme veuve Louage, deux maisons, rue Saint-Louis ; MM. A. Lepoutre, agrandissement de tissage, rue de la Redoute ; J. Leroux, une maison, rue du Fresnoy ; A. Bebally, une maison, rue Cuvier ; H. Tennynck, usine, boulevard de Fourmies ; C. Samarcq, une maison, rue de la Vigne ; T. Henry, un magasin, rue Pierre-Motte ; Florin frère, magasin, rue d'Oran ; Motte fils, agrandissement de tissage, rue Molière.

La loi Grammont. — Procès-verbal a été dressé samedi matin, rue du Trichon, à la charge d'E. et D... 22 ans, pour mauvais traitements envers son cheval.

Menus faits. — Une journalière, Zélie Cuvelier, 39 ans, a été l'objet d'un procès-verbal pour menace et violation de domicile, chez M. Constant, mécanicien, rue Ampère.

— Procès-verbal a été dressé à la charge de la femme Zuinvort, 23 ans, marchande de légumes, rue Daubenton, pour s'être servi d'un poids non poinçonné.

Croix — *A propos de l'expurgation de la liste des indigents.* — Nous annoncions, vendredi, que les secours avaient été en partie supprimés pour la famille Crombez, qui habite cour Dolescluse. L'*Egalité* de samedi, revenant sur ce fait, déclare « que la femme Crombez pourrait très bien aller travailler, pendant que son mari pourrait faire le ménage. »

Voici, à ce propos, la situation exacte de cette famille indigente. Elle se compose, comme nous l'avons déjà dit, d'Amédée Crombez, ancien cocher, malade depuis plus de huit ans ; et sa femme à peu près privée de la vue et souffrante également; de trois petites filles dont l'aînée a onze ans et qui ne peut par conséquent pas encore travailler. Le loyer de la maison est de 10 francs par mois.

Il faut donc actuellement que cette famille vive avec 5 francs par semaine plus les 8 kilog. de pain que lui donne le Bureau de bienfaisance.

Même si la femme pouvait travailler, elle serait dans l'impossibilité de le faire, car son mari ne peut absolument pas s'occuper du ménage, son infirmité l'en empêchant complètement.

Dans ces conditions, nous pensons que ces pauvres gens rentrent dans la catégorie des plus nécessiteux, et on a le droit de s'étonner qu'on leur ait supprimé la moitié des secours.

Croix. — *A propos de l'enlèvement des crucifix dans les écoles officielles.* — M. Emile D'Halluin, boucher, 63, rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec M. Halluin, conseiller municipal, qui a procédé, il y a quelques jours, à l'enlèvement des crucifix dans les écoles officielles de la commune de Croix.

— *Un classement de rues.* — Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 1896, les rues formant le contour de l'église St-Pierre et le parvis de cette église sont classées dans le réseau des voies publiques urbaines.

— *Le vol de bière au Vélodrome.* — Le jeune gamin, arrêté vendredi et qui avait déclaré se nommer François Coupez, a avoué samedi que son véritable nom était Jules Hazebrouck, âgé de quatorze ans, demeurant à Roubaix, rue des Parvenus. Les deux complices sont : Charles Michen, âgé de quatorze ans et Alfred Deroubaix, âgé de dix-huit ans, demeurant rue de Ma Campagne.

Charles Michen a été arrêté, samedi soir, vers sept heures.

— *La ducasse du Crêchet.* — C'est le dimanche 28 et le lundi 29 juin qu'aura lieu la ducasse du quartier Saint-Pierre, à Croix. Voici le programme des réjouissances publiques organisées pour la fête :

Le dimanche, à quatre heures de l'après-midi, chez M. J.-B. Buysschart, jeu de planche tronée, mise 0.15 cent.; course à trois jambes, mise 0 15 centimes.

De cinq à six heures, chez M. Noppe, au *Grand Saint-Pierre*, grande course pédestre de 100 et 1000 mètres; mise, 50 centimes. A sept heures, grand bal champêtre avec un orchestre de 10 musiciens.

A dix heures, grand feu d'artifice.

Pendant la journée de lundi des jeux divers auront lieu dans tout le quartier.

A huit heures du soir, départ du ballon « La Liberté », monté par plusieurs amateurs.

A dix heures, grande retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Wasquehal. — L'avis suivant a été placardé hier dans la commune :

« Assistance médicale gratuite.

» Le maire de Wasquehal a l'honneur d'informer les habitants de la commune que la liste nominative des personnes auxquelles peut être accordé le bénéfice de l'assistance médicale gratuite en cas de maladie a été arrêtée par le Conseil municipal dans sa séance du mardi 18 juin 1896.

» Le dépôt de cette liste a été effectué au secrétariat de la mairie où tout contribuable ou habitant peut en prendre connaissance à dater de ce jour.

» Toute personne habitant la commune et qui est inscrite au rôle des contributions a le droit de réclamer durant vingt jours, soit pour demander la radiation des inscrits, soit pour réclamer l'inscription des personnes non portées sur la liste d'assistance.

» Les réclamations doivent être adressées sur papier libre, à M. le Préfet.

» Le présent avis est donné conformément à l'art. 16 de la loi du 15 juillet 1893.

» Le maire,
» DÉSIRÉ DELESALLE.

» Wasquehal, le 17 juin 1896.»

— *Les sociétés de la commune au festival de Flers.* — La « fanfare de Wasquehal, » la société chorale « Les Amis réunis » et l'harmonie « La Jeune France, » se rendront aujourd'hui dimanche à Flers-lez-Lille, pour prendre part au grand festival qui est organisé dans cette commune.

— *Convocation.* — Les membres de la société chorale les « Amis Réunis » sont instamment priés de se rendre au local 1° A onze heures du matin, pour répétition générale des chœurs qui seront exécutés au festival de Flers ; 2° A 1 heure 3/4, départ pour ledit festival. — Présence indispensable.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES. — Ce soir à 5 heures, réunion mensuelle facultative. Les sociétaires candidats pour le renouvellement de la commission le mois prochain sont priés de se faire inscrire.

CHOCOLAT DROULERS, FRESNES (NORD)
Goûtez les croquettes «Jeanne d'Arc»

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Les travaux de voierie de la rue du Bureau et de la Grande-Place ont été terminés samedi à midi. Rien ne gênera donc la circulation pendant les jours de la ducasse.

Les obsèques de M. Albert Delabye, préposé des douanes à Touffiers, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu, en l'église de Wattrelos, samedi matin, au milieu d'une grande affluence.

Des délégations des brigades de douane de la rue d'Alger, du Pont Rouge, de Beaurepaire, de Touffiers, de Leers, de Grimonpont, de Wattrelos-Centre, de la Houzarde, suivaient le cercueil, conduites par leurs brigadiers.

MM. Mouy, capitaine des douanes, Obled et Fecquet, assistaient en uniforme à la cérémonie.

L'Union des Patriotes, bannière en tête, assistait également, en assez grand nombre, aux obsèques.

Au cimetière, M. Auguste Hazebrouck, président de la société, a adressé au défunt des paroles d'adieu qui ont produit sur l'assistance une émotion profonde.

La ducasse. — Plusieurs ménageries, dont une possédant des lions — Wattrelos ne se refuse plus rien ! — des manèges, des friteuses, des fourmiquets, des tirs, des massacres, une arène athlétique, tout ce qui constitue une véritable petite foire, s'est installé Grand'Place et place du Moulin.

Si le temps est beau — ainsi qu'il est permis de l'espérer — Wattrelos recevra dimanche, lundi et mardi de nombreux visiteurs, la ducasse étant ordinairement très fréquentée, et ayant cette année un éclat exceptionnel.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

L'éclairage électrique et l'usine municipale à gaz. — L'idée lancée par M. Glorieux au Conseil municipal d'une entreprise publique d'éclairage par l'électricité semble devoir faire son chemin.

Sans vouloir traiter à fond une question qui mérite un examen très attentif, il nous semble qu'il est sage de se préoccuper dès aujourd'hui de l'éventualité de la substitution de l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz.

En raison même des progrès réalisés tous les jours par la science il faut s'attendre à voir plutôt décliner une exploitation, l'usine municipale à gaz, qui a déjà rapporté de si beaux bénéfices à la ville.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer entre eux les résultats de ces dernières années.

En 1885 l'usine municipale fournissait à 1958 abonnés 2,960,834 mètres cubes de gaz, soit une consommation moyenne de 1,512 mètres cubes par abonné.

En 1894, le nombre des abonnés s'est accru : il atteint 3.383, mais toutes proportions gardées, la consommation a fléchi : elle se chiffre par 3.880.297 soit une moyenne de 1.147 mètres cubes par abonné.

En dix ans, la consommation moyenne a donc diminué de 363 mètres cubes ou 24 0/0, tandis que le nombre des abonnés a augmenté de 1.425 ou un peu plus de 70 0/0.

Ceci prouve que les gros consommateurs s'éloignent de plus en plus, Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que les industries qui disposent d'une force motrice suffisante s'éclairent de préférence à l'électricité.

Une autre constatation qu'il n'est pas inutile de faire, c'est que les recettes baissent sensiblement : elles étaient de 1.036.062 fr. en 1894 et elles sont tombées à 976.879 fr. en 1895. Nous savons bien que, pour soutenir la concurrence de l'électricité, la ville a diminué le prix du gaz, mais s'il fallait souvent renouveler des sacrifices de ce genre on arriverait bientôt à des résultats nuls.

On peut donc conclure qu'il serait prudent à la municipalité de rechercher dans l'éclairage électrique les profits qui semblent vouloir lui échapper du côté du gaz. Nous croyons qu'il serait bon de se hâter. Des projets ont déjà été dressés pour l'éclairage électrique de plusieurs secteurs importants. Il y a là toute une clientèle qui, si on tarde trop, sera irrémédiablement perdue. Il est donc urgent d'aviser au plus tôt.

Si nos renseignements sont exacts, la ville de Bruxelles se trouve dans les mêmes conditions que Tourcoing au point de vue de l'éclairage et elle serait à la veille de remplacer le gaz par l'électricité.

Pourquoi ne pas aller sur place étudier la question et profiter peut-être d'une expérience acquise ? En tous cas la chose vaut la peine qu'on s'y arrête très sérieusement.

Une vengeance au vitriol. — Un rattacheur, âgé de 51 ans, Jules Carette, demeurant en logement rue de Strasbourg, n° 8, devenu veuf depuis quelque temps, poursuivait de ses assiduités une jeune fille de 22 ans, Léonie Delporte, rattacheur, demeurant à l'Epinette, qui avait fini par lui déclarer formellement qu'elle avait d'autres intentions, et tout ce qu'il pourrait dire et faire serait inutile, malgré ses menaces.

Vendredi soir, Carette alla attendre la jeune fille rue du Flocon, où il savait qu'elle devait passer pour retourner chez elle : il renouvela ses instances, mais inutilement ; il se rua alors sur la malheureuse, lui porta plusieurs coups de poing et la fit tomber au fond du large fossé qui longe le chemin à cet endroit ; puis tirant une petite bouteille de sa poche, il en jeta le contenu sur Léonie Delporte, au moment où plusieurs personnes, qui avaient entendu les appels désespérés de la victime de cette brutale agression, accouraient à son secours.

La jeune fille avait ressenti une vive douleur à la nuque; elle avait été, en effet, atteinte par une goutte du liquide, qui n'était autre que du vitriol. Les vêtements ont été complètement brûlés au dos, sur une surface à peu près circulaire, de cinq à six centimètres de diamètre; on remarque également plusieurs trous aux manches.

Carette, qui avait pris la fuite après cet attentat, a été arrêté dans la soirée; et il a été conduit à Lille samedi après-midi.

Les grèves de tapisseurs. — Aucun changement ne s'est produit dans la journée de samedi, aux fabriques de tapis de MM. Lorthiois et Honoré; il n'y a pas eu d'entrevue, et on ne pense pas que la situation puisse se modifier avant quelques jours.

Dans l'après-midi les grévistes se sont réunis au siège de leur syndicat, rue de la Paix, estaminet de Mme veuve Paris.

Une singulière cause de haine. — *Un teinturier de la fabrique de M. Desurmont, rue de Bradfort, Léonard Vercruyssen, âgé de 35 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du Chopet, était en butte à toutes sortes de tracasseries de la part d'un autre ouvrier, Louis Duquesne, âgé de 24 ans, demeurant rue de Gand. Vendredi vers le soir, ce jeune homme, qui a déjà subi plusieurs condamnations pour coups et blessures, poursuivit le malheureux Vercruyssen jusque dans une cave, lui porta plusieurs coups et lui fit une grave blessure au-dessus de l'arcade sourcilière droite.*

Duquesne affirme qu'il n'avait rien dans la main, quand il a frappé Vercruyssen; mais le certificat médical, délivré par le docteur Bernard, ne laisse aucun doute à cet égard : la blessure n'a pu être faite qu'avec un corps dur.

Duquesne a été arrêté et conduit à Lille samedi après-midi.

Quant au motif de cette inqualifiable agression : Duquesne aurait plusieurs fois reproché à sa victime d'exécuter avec trop de docilité les ordres de son contremaître !

Les Brouteux. — Dans la *Brouette* de ce jour, M. Jules Watteeuw rappelle, à propos d'*Un dîner d'vin l'arqueduc*, les grands aqueducs romains et entre autres celui construit par Tarquin. Ceci l'amène à cette amusante digression :

« C'Tarquin, roi d'Rome, vous n'savez pas ichi qu'ch'étot ? Bé, j'ai laichi dire que ch'est l'mon père des Tourtchégnos ! Y paraîtrot, d'après in certain écrivain, Jacques de Guyse, que Tourcoing a été fait pa Tarquin, qui a bâti inne ville et in cateau fort qui a baptisi du nom d'Torquin, que ch'est Tourcoing au jour d'aujord hu. Si ben qu'nous autes, Tourtchégnos, in est des Romains !

» Bé, tchain qu'in s'erwette ben, in vot tout d'inne qu'in est véritablemint des Romains, saves, in n'd'a tout l'air.

» Ch'est comme les femmes, rin qu'à l'z'attinte parler, in vot qu'cha déchind directemint du Capitole, ch'est des Romaines (po des salates, saves). »

Une bonne place. — Voilà encore une perle que nous cueillons dans la *Brouette* :

L'*Journal de Roubaix* donnot l'aute jour l'annonce suivante :

« Un ancien employé d'octroi, retraité, pouvant disposer de plusieurs heures par jour et ayant des prétentions très modestes, désire trouver une place tranquille à Tourcoing. Réponse aux initiales A. R.

» Y a erchu des réponses, savez, mais in farceu li a répondu :

« Monsieur, vous désirez une place tranquille à Tourcoing ? je vais vous renseigner, c'est la place Leverrier.

» Je vous salue. »

La « Brouette » (15e année), journal-pasquille hebdomadaire de Tourcoing, par Jules Watteeuw. Numéro de dimanche 21 juin 1896.

Sommaire : *Un grand dîner d'vin l'arqueduc.* — Fil télégraphique spécial de la Brouette (Agence à vaques). — Théâtre Tourquennois : *L'Avare*, traduction libre de Molière, par J. Watteeuw. — Brouette locale : *L'Ionnerre, Les Russes, Drôle de dépêche, A l'apotitchaire, Une bonne place, Mémoires de Dorson.* — Prédictions du Brouteur, — Ducasses et fêtes. — Advinette.

Paroisse du Sacré-Cœur. — Dimanche 21, Fête de l'Adoration : le soir à six heures, salut solennel avec procession dans l'intérieur de l'église, sermon par le R. P. Etienne, prieur des Carmes à Bruxelles.

Mouvaux. — *Bruit d'une descente du parquet au hameau des Cent-Maisons.* — Le bruit circulait, vendredi soir, que le parquet était descendu dans la journée à Mouvaux, à l'endroit dit « Les Cent-Maisons », pour une perquisition chez de faux-monnayeurs. Une enquête a été faite, dans la soirée, par l'un de nos reporters : les gardes-champêtres comme les habitants ignoraient absolument le fait. Il est donc probable que cette nouvelle est fausse.

Blanc-Seau. — *Tentative de suicide dans le canal.* — Samedi, vers dix heures du matin, un charbonnier, M. Jules Cristiaen, passant au pont du Blanc-Seau, aperçut une jeune fille qui se précipitait dans le canal. N'écoutant que son courage, ce brave ouvrier se jeta à l'eau pour porter secours à la malheureuse, et fut assez heureux pour la ramener sur la berge. Des soins furent donnés à la désespérée, Mlle E. D..., qui fut ensuite reconduite en voiture à son domicile. C'est, paraît-il, une remontrance qui lui a été faite par sa patronne, qui l'a poussée à cet acte de désespoir.

Un carrousel attelé au Blanc Seau. — Aujourd'hui dimanche aura lieu au Blanc-Seau un grand carrousel attelé pour dames et cavaliers. Il y aura deux cents francs de prix. Quatre prix seront offerts aux dames.

La *Fanfare du Point Central* se fera entendre durant la fête qui se terminera par un grand bal chez M. Malfait, cabaretier près les Cent Maisons.

Halluin. — *Les grèves.* — Même situation à la fonderie de M. Desloover.

Près de six cents ouvriers sont rentrés chez M. Gratry; et tout annonce qu'il ne faudra pas attendre deux mois, comme on l'avait dit tout d'abord, pour que le personnel se trouve au complet.

Il n'est pas exact, comme le porte l'*Egalité*, qu'on ait cherché à remettre en vigueur le tarif d'avant la première grève ; aucune modification n'a été apportée aux nouvelles conditions acceptées, de part et d'autre, lors de la reprise du travail.

Roncq. — *Nomination du Maire.* — Dans une séance du Conseil municipal tenue samedi, M. Gustave Lepoutre, cultivateur, a été nommé maire.

Communications

La Commission organisatrice du carrousel à brouettes prie les sociétaires d'assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi 22 courant à 8 heures 1/2 du soir, chez M. Augustin Roussel, estaminet du *Bon Bouleur*, rue du Blanc-Seau, pour prendre les dernières dispositions en vue du carrousel qui a lieu le dimanche 2 août, ainsi que de l'organisation du cortège et l'itinéraire à suivre.

COOPÉRATIVE SAINT-PAUL

Société anonyme de consommation, à capital variable, fondée à Tourcoing, le 18 août 1895.

En vertu de l'article 3 des statuts de la « Coopérative St-Paul, » le Conseil d'Administration vient d'augmenter son capital social qui, de deux mille francs, est porté à cinq mille.

Cette augmentation est due au développement continu de la Coopérative; elle a pour but de donner plus d'extension à ses affaires. Le conseil, regardant avant tout les intérêts et l'avenir de la société, a décidé, à l'unanimité, que les 120 parts d'actions nouvelles seront émises au même prix que les anciennes, c'est-à-dire à 25 francs chacune : ces parts sont à la disposition de tous les adhérents soit anciens, soit nouveaux, mais il est bien entendu qu'aucun membre ne pourra posséder plus de quatre parts.

Toute personne, désireuse d'obtenir des parts d'actions, est priée de s'adresser au siège de la Coopérative, 19, rue des Bons Enfants.

LILLE

L'élection de M. Roger devant le Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat a, conformément à l'avis du commissaire du gouvernement, rejeté la proposition de M. Basquin contre l'élection de M. Rogez, comme membre du Conseil général pour le canton Nord-Est.

Les obsèques de M. Leloir. — Le corps de M. le docteur Leloir est arrivé à Lille samedi matin à six heures. Il a été transporté au domicile du défunt. Les obsèques auront lieu mardi, à onze heures, à l'église Saint-Michel.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANDENBULCKE-VANDENBUSSCHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Lucie-Pauline MOYEN, veuve de Monsieur Désiré VANDENBULCKE, décédé à Roubaix, le 29 juin 1896, à l'âge de 82 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennel, qui auront lieu le lundi 22 courant, à 4 h. 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, 58.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le mardi 23 juin 1896, à neuf heures, (la messe à neuf heures et demie) pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Henri-Joseph WATTINNE, époux de Dame Marie DELESPIERRE, décédée à Tourcoing, le 23 mai 1896, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 8071d

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 juin 1896, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François EVRARD, décédé à Roubaix le 8 mai 1896, dans sa soixante-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 22 juin 1896, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Oscar-Henri LEROUX, époux de Dame Marie GOMEZ, décédé à Roubaix, le 28 mai 1896, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 22 juin 1896, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Oscar-Henri LEROUX, décédé à Roubaix, le 28 mai 1896, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 22 juin 1896, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Oscar-Henri LEROUX, décédé à Roubaix, le 28 mai 1896, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacrements de notre la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 20 juin.* — ECHO DE LA FÊTE DE JEANNE D'ARC. — On se souvient que, dans la soirée du dimanche où avait été célébrée la fête de Jeanne d'Arc, à Roubaix, une bande de jeunes gens avaient fait, à leur manière, une contre-manifestation, en chantant, rue Neuve, en face des bureaux du *Journal de Roubaix*, le chant connu :

A bas Reboux
Il faut le pendre
Avec la corde au cou

Puis ils avaient pénétré dans le café Minos, tenu par M. Morille, y avaient fait de l'esclandre, bousculant le patron de l'établissement, lequel avait fini par les mettre à la porte. Ils étaient revenus à la charge et comme l'entrée leur avait été interdite, ils brisèrent plusieurs carreaux. Avaient été à cette occasion successivement arrêtés, puis relâchés, Georges Depaepe, 21 ans, Edouard Boussemart, 26 ans, Edouard François, 19 ans et Auguste Massens, 19 ans.

Il ne paraît pas résulter des dépositions de témoins que des coups aient été portés par eux.

Me Roche, leur défenseur, fait observer qu'il ne faut point prendre au tragique les chants révolutionnaires ou menaçants qui ont été chantés par les clients en tenant lieu de la scène : le « A bas Reboux » berce depuis longtemps les oreilles des Roubaisiens, lesquels connaissent le refrain dès leur plus jeune âge. — « Et, ajoute l'honorable avocat, M. Reboux, qui est un homme d'esprit, ne s'en émeut pas outre mesure, témoin l'article qu'il vient d'écrire le jour même à ce sujet. »

Me Roche lit quelques lignes de l'article de notre Directeur, de samedi matin, intitulé : *Laissez chanter...*

Ces quelques réflexions du défenseur ont le don de provoquer les sourires des juges correctionnels.

Les inculpés sont acquittés du chef de coups, mais condamnés pour bris de clôture. Depaepe, François, et Massens à seize francs d'amende, Boussemart à vingt-cinq francs d'amende.

UN VOL DE VÊTEMENT commis au préjudice d'un voisin, à Wattrelos, par Edmond Baudringhien, quarante-cinq ans, tisserand, vaut à ce dernier une peine de trois mois d'emprisonnement.

SUITES D'UNE PLAISANTERIE. — Le seize juin, deux individus passant sur le quai du canal de Roubaix, près du cimetière, en face de la maison de M. Nyckees, armateur, avaient cru intelligent de rire d'une infirmité que ce dernier porte au cou.

M. Nyckees et les personnes qui l'entouraient tancèrent d'importance nos deux hommes et leur reprochèrent leurs allures de mauvais goût. Mais alors Testelynck Fidèle, 42 ans, et Siemar François, 33 ans, — ce sont les énergumènes, — se jetèrent sur Nyckees, qu'ils blessèrent de plusieurs coups à la tête.

Des agents intervinrent, mais ils furent à leur tour outragés.

Tout cela vaut à Testelynck une peine de quinze jours, à Siemar une peine de deux mois; chacun en outre une peine d'amende de seize francs.

UN TRISTE SUJET. — Georges Velghe, qui est sans domicile fixe et a déjà à son actif treize condamnations, se voit infliger une peine de six mois pour vol d'objets de lingerie au détriment de Mme Ladsous et pour infraction à un arr